Administration Communale
de
COUVIN
Province de Namur
Arrondissement de Philippeville

Extrait du Registre aux délibérations du

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23 avril 2026

Présents :

Monsieur Raymond DOUNIAUX — **Bourgmestre/Président**

Mmes et MM. Claudy NOIRET, Marie DEPRAETERE, Jean-Charles DELOBBE, Frédérique VAN ROOST, Alexandre FORTEMPS — **Échevins**

Mmes et MM. Jehanne DETRIXHE, Marie-José PEROT, Vincent DELIRE, ~~Bernard GILSON~~, René DUVAL, Clément METENS, Emilie BASTIEN, Olivier ROBIN, Eddy FONTAINE, Laurence PLASMAN, Françoise MATHIEUX, Nancy LECLERCQ, France COLLET, Lucas ROULIN, Vanessa COSSE, André LAPOSTOLLE, Sarah NOEL — **Conseillers**

Madame Isabelle CHARLIER — **Directrice générale**

REFORME DE LA PROVINCE

Le Conseil Communal en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1122-20 et suivants ;

Vu la décision du Gouvernement wallon du 18 décembre 2025 adoptant la note d'orientation relative à l'avenir de l'institution provinciale ;

Vu le courrier du 22 décembre 2025 de Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux relatif à ladite note d'orientation ;

Vu la résolution adoptée par le Conseil provincial de Namur en date du 27 mars 2026 relative à l'analyse des compétences provinciales ;

Vu la demande du Gouvernement wallon invitant les communes à se positionner pour le 1er mai 2026 ;

Considérant que le Gouvernement wallon sollicite des communes une analyse des compétences provinciales au regard du principe de supracommunalité ;

Considérant que la supracommunalité s'entend comme l'exercice de missions d'intérêt public excédant les capacités d'action d'une commune isolée sans relever du niveau régional ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité, la qualité et l'accessibilité des services actuellement assurés par les provinces ;

Considérant, en particulier, le rôle essentiel exercé par les provinces dans les domaines de la santé et de l'action sociale, notamment au travers des services de promotion de la santé à l'école (SPSE) et des centres psycho-médico-sociaux (CPMS), en particulier en milieu rural ;

Considérant le rôle structurant des provinces dans le soutien au secteur culturel, singulièrement au bénéfice des centres culturels, ainsi que la nécessité de garantir la continuité des mécanismes de financement existants, dans le respect des dispositions décrétales applicables, notamment le principe de parité ;

Considérant les incertitudes relatives à l'avenir de l'enseignement provincial et du personnel y afférent ;

Considérant l'importance de garantir la continuité, la qualité et la coordination des services actuellement assurés par la Province, ainsi que la pérennité de leur financement ;

Considérant les interrogations relatives à l'organisation future de la coordination des services de secours actuellement assurée par le Gouverneur ;

Considérant que tout transfert de compétences implique le transfert concomitant des moyens nécessaires à leur exercice, en ce compris le personnel statutaire et contractuel, les biens mobiliers et immobiliers, ainsi que les charges de dette et de pension ;

Administration Communale
de
COUVIN
Province de Namur
Arrondissement de Philippeville

Extrait du Registre aux délibérations du

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23 avril 2026

Présents :

Monsieur Raymond DOUNIAUX — **Bourgmestre/Président**

Mmes et MM. Claudy NOIRET, Marie DEPRAETERE, Jean-Charles DELOBBE, Frédérique VAN ROOST, Alexandre FORTEMPS — **Échevins**

Mmes et MM. Jehanne DETRIXHE, Marie-José PEROT, Vincent DELIRE, ~~Bernard GILSON~~, René DUVAL, Clément METENS, Emilie BASTIEN, Olivier ROBIN, Eddy FONTAINE, Laurence PLASMAN, Françoise MATHIEUX, Nancy LECLERCQ, France COLLET, Lucas ROULIN, Vanessa COSSE, André LAPOSTOLLE, Sarah NOEL — **Conseillers**

Madame Isabelle CHARLIER — **Directrice générale**

REFORME DE LA PROVINCE

Considérant la nécessité que ces transferts soient organisés de manière progressive, concertée et juridiquement sécurisée entre les niveaux de pouvoir concernés ;

Considérant les inquiétudes exprimées quant à l'évolution de la gouvernance provinciale, notamment au regard de la suppression envisagée de l'élection directe du Conseil provincial et de ses conséquences sur la légitimité démocratique ;

Considérant les difficultés potentielles liées au cumul de mandats entre niveaux communal et supracommunal, particulièrement pour les petites communes ;

Considérant la nécessité de garantir un cadre clair, cohérent et démocratiquement contrôlé pour l'exercice des compétences supracommunales, en ce compris au sein des intercommunales, des zones de police et de secours, des sociétés de logement et des bassins territoriaux ;

Considérant les incertitudes entourant l'avenir de la fiscalité provinciale, ainsi que les modalités de financement des compétences appelées à être transférées ;

Considérant qu'il y a lieu de garantir la neutralité budgétaire pour les communes et la neutralité fiscale pour les citoyens ;

Considérant que les disparités de rendement des additionnels entre communes imposent la mise en place de mécanismes correcteurs garantissant l'équité territoriale ;

Sur proposition du Collège communal ;

Sur proposition d'amendements par la groupe ICI ;

Après en avoir délibéré et accepté les amendements ;

DECIDE,

Article 1er
Le Conseil communal marque son soutien à une réforme de l'institution provinciale visant à simplifier le paysage institutionnel, sous réserve du maintien de garanties suffisantes en matière de gouvernance démocratique, assurant une représentation effective des citoyens.

Article 2
Le Conseil communal estime que doivent être maintenues à une échelle supracommunale les compétences suivantes :

- La géomatique et le foncier
- Les projets et infrastructures

Administration Communale
de
COUVIN
Province de Namur
Arrondissement de Philippeville

Extrait du Registre aux délibérations du

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23 avril 2026

Présents :

Monsieur Raymond DOUNIAUX — **Bourgmestre/Président**

Mmes et MM. Claudy NOIRET, Marie DEPRAETERE, Jean-Charles DELOBBE, Frédérique VAN ROOST, Alexandre FORTEMPS — **Échevins**

Mmes et MM. Jehanne DETRIXHE, Marie-José PEROT, Vincent DELIRE, ~~Bernard GILSON~~, René DUVAL, Clément METENS, Emilie BASTIEN, Olivier ROBIN, Eddy FONTAINE, Laurence PLASMAN, Françoise MATHIEUX, Nancy LECLERCQ, France COLLET, Lucas ROULIN, Vanessa COSSE, André LAPOSTOLLE, Sarah NOEL — **Conseillers**

Madame Isabelle CHARLIER — **Directrice générale**

REFORME DE LA PROVINCE

- La gestion des cours d'eau
- Les services techniques provinciaux et les zones de secours
- L'enseignement spécifique
- La lecture publique
- Le patrimoine culturel
- L'accueil temps libre (ATL)
- Les outils mutualisés de type outilthèque
- La distribution de denrées
- Les missions en matière de santé et d'action sociale, en ce compris les SPSE et les CPMS
- Le soutien au secteur culturel, notamment aux centres culturels

Article 3
Le Conseil communal subordonne tout transfert de compétences à une concertation préalable et formalisée entre les niveaux de pouvoir concernés, portant au minimum sur :

- Le personnel statutaire et contractuel, y compris les garanties individuelles et collectives
- Les biens mobiliers et immobiliers
- La charge de la dette
- La charge des pensions des statutaires et des contractuels
- Les modalités assurant la continuité du service public

Article 4
Le Conseil communal insiste sur la nécessité de garantir un financement structurel, stable et suffisant des zones de secours, ainsi que la continuité de la qualité des formations des services concernés.

Article 5
Le Conseil communal demande que des garanties explicites soient apportées quant à la continuité du financement du secteur culturel, en conformité avec les cadres décrétaux en vigueur.

Administration Communale
de
COUVIN
Province de Namur
Arrondissement de Philippeville

Extrait du Registre aux délibérations du

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23 avril 2026

Présents :

Monsieur Raymond DOUNIAUX — **Bourgmestre/Président**

Mmes et MM. Claudy NOIRET, Marie DEPRAETERE, Jean-Charles DELOBBE, Frédérique VAN ROOST, Alexandre FORTEMPS — **Échevins**

Mmes et MM. Jehanne DETRIXHE, Marie-José PEROT, Vincent DELIRE, ~~Bernard GILSON~~, René DUVAL, Clément METENS, Emilie BASTIEN, Olivier ROBIN, Eddy FONTAINE, Laurence PLASMAN, Françoise MATHIEUX, Nancy LECLERCQ, France COLLET, Lucas ROULIN, Vanessa COSSE, André LAPOSTOLLE, Sarah NOEL — **Conseillers**

Madame Isabelle CHARLIER — **Directrice générale**

REFORME DE LA PROVINCE

Article 6
Le Conseil communal demande au Gouvernement wallon de préciser les orientations relatives à l'avenir de l'enseignement provincial et au statut du personnel y afférent.

Article 7
Le Conseil communal insiste pour qu'une clarification intervienne quant à l'organisation future de la coordination des services de secours, en veillant à en garantir la continuité et l'efficacité.

Article 8
Le Conseil communal demande que la place, les compétences, ainsi que les modalités de gouvernance et de contrôle démocratique des structures supracommunales, en particulier des intercommunales, soient clairement définies et renforcées.

Article 9
Le Conseil communal souligne la nécessité d'intégrer, dans toute réforme institutionnelle, les réalités territoriales, les bassins de vie et les logiques fonctionnelles locales.

Article 10
Le Conseil communal conditionne tout transfert de fiscalité à des garanties effectives de neutralité budgétaire pour les communes et de neutralité fiscale pour les citoyens.

Article 11
Le Conseil communal demande au Gouvernement wallon de préciser :

- L'autorité compétente pour fixer les additionnels
- Le modèle de financement des compétences transférées
- Les mécanismes correcteurs destinés à compenser les disparités entre communes

Article 12
Le Conseil communal s'oppose à toute réforme qui entraînerait une augmentation de la pression fiscale globale.

Administration Communale
de
COUVIN
Province de Namur
Arrondissement de Philippeville

Extrait du Registre aux délibérations du

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23 avril 2026

Présents :

Monsieur Raymond DOUNIAUX — **Bourgmestre/Président**

Mmes et MM. Claudy NOIRET, Marie DEPRAETERE, Jean-Charles DELOBBE, Frédérique VAN ROOST, Alexandre FORTEMPS — **Échevins**

Mmes et MM. Jehanne DETRIXHE, Marie-José PEROT, Vincent DELIRE, ~~Bernard GILSON~~, René DUVAL, Clément METENS, Emilie BASTIEN, Olivier ROBIN, Eddy FONTAINE, Laurence PLASMAN, Françoise MATHIEUX, Nancy LECLERCQ, France COLLET, Lucas ROULIN, Vanessa COSSE, André LAPOSTOLLE, Sarah NOEL — **Conseillers**

Madame Isabelle CHARLIER — **Directrice générale**

REFORME DE LA PROVINCE

Par le Conseil Communal,

La Secrétaire,
(s) I. CHARLIER.

Le Président,
(s) R. DOUNIAUX.

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Collège,

La Directrice générale,

Isabelle CHARLIER.

Le Bourgmestre,

Raymond DOUNIAUX